

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER À PEYLANNE LEYSOTTE

- Compte rendu de la réunion publique du 20 octobre 2021

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- Jacqueline Chadebost, adjointe de quartier, présidente du Conseil Communal 3
- Salem Erchourk, adjoint à la Cohésion sociale, aux politiques de prévention et à politique de la ville
- Gérald Jean, conseiller délégué en charge de la lutte contre les atteintes au cadre de vie
- François Jestin, adjoint en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Les services municipaux également présents : Police municipale, Stationnement, Allo Talence et Cabinet du Maire

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville et redit son attachement à la proximité, indispensable à la vie de la cité. Il rappelle l'existence de huit secteurs et de quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur.

M. le Maire rappelle qu'il y a 13 quartiers à Talence, et qu'il tient une réunion de quartier par an et par quartier, soit 13 réunions dans l'année. Cette proximité s'exprime aussi par les 100 km du Maire, chaque semaine, et par les permanences en Mairie une fois par mois. Les élus de quartier tiennent eux aussi des permanences régulièrement au sein de leurs quartiers. Ces temps de proximités sont autant d'occasions pour les habitants de pouvoir échanger sur la vie à Talence.

Mme Chadebost présente son rôle en tant que Présidente du Conseil communal 3 et les actions menées par cette instance. Le conseil communal 3, dont fait partie le quartier Peylanne, est une instance de participation dotée d'un budget propre de 30 000 €. Véritable lieu de débats et d'échanges, il émet des propositions d'amélioration pour le devenir des quartiers. Trois commissions de travail ont été créées :

- Solidarité et développement social
- Environnement cadre de vie
- Animation et culture

Lors des dernières réunions, ont notamment été évoqués :

- Le réaménagement de la place Peylanne Leysotte. Il y aura une concertation le 25 novembre à 18h avec Mme Fabre-Tabourin, première adjointe en charge des grands projets de la Ville de demain, à ce sujet.

- La création d'une maison de rencontre intergénérationnelle dont les dates de réunions seront diffusées ;
- Le projet de création d'une maison d'accueil dans le château Maucamp ;
- Le positionnement des radars pédagogiques ;
- Les jardins partagés qui vont s'organiser sur la résidence Montaigne ;
- L'installation des jardins partagés intergénérationnels à Bel Air.

M. le Maire présente le dérouler de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : toujours dans un souci de proximité, mais en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville. Il rappelle également l'existence du service Allo Talence pour tous les sujets du quotidien (05 56 84 34 84 ou allo@talence.fr).

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit cette thématique en indiquant que la sécurité demeure la compétence de l'Etat, via ses forces de police, de gendarmerie, des douanes, de la justice. Cela n'empêche pas la Ville d'intervenir elle aussi car, en la matière, seule une action de l'ensemble des acteurs peut permettre une lutte efficace contre la délinquance.

Conformément aux règles en vigueur, la Ville ne dispose non pas de statistiques précises par secteur mais de grandes tendances sur l'évolution de la délinquance à Talence. Ces tendances font état d'une augmentation relative des atteintes à l'intégrité physique et d'une baisse des atteintes aux biens. Talence est concernée, comme toutes les autres villes de la Métropole, par des problématiques de délinquance, mais elles restent maîtrisées grâce aux efforts déployés en termes de prévention.

Salem Erchouk présente la partie prévention du plan « prévention et sécurité 2020-2026 ». Il indique qu'une action de prévention est une action du quotidien qui permet d'éviter ou d'apaiser les situations conflictuelles. La ville de Talence travaille activement à développer et à diversifier ses actions de prévention et de médiation. Le service médiation a ainsi été étoffé avec l'arrivée d'un encadrant, pour renforcer les missions de consolidation du lien social, d'apaisement des conflits et d'accompagnement en lien avec l'ensemble de ses partenaires. Les médiateurs n'interviennent plus uniquement sur le quartier de la politique de la ville. Enfin, deux dispositifs sont désormais appliqués : le rappel à l'ordre et l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. De même, les budgets aux associations sociaux-éducatives et sportives ont été maintenus, malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint.

M. Erchouk rappelle l'importance du traitement partenarial des questions de délinquance, à travers le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), présidé par le Maire, dont les réunions permettent d'associer tous les acteurs sociaux-éducatifs pour alimenter le diagnostic local et adapter les actions de terrain.

Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, poursuit la présentation du plan sécurité et prévention 2020 – 2026 adopté en conseil municipal en juillet dernier. Ce plan prévoit :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale (les images seront uniquement consultables par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes, et par les agents habilités pour assistance aux services de secours et de sécurité) ;
- De renforcer la police municipale, tout au long du mandat en :

- Doublant les effectifs ;
- Créant une brigade de soirée intervenant jusqu'à 1h du matin
- Assurant des patrouilles 7j/7.

M. Joyon informe sur les interventions effectuées par la police municipale dans le quartier Peylanne-Leysotte depuis le début d'année :

- 61 marquages au sol ;
- 44 contraventions ;
- 24 enlèvements par la fourrière ;
- 61 stationnement abusif ;
- 18 logements surveillés dans le cadre de l'Opération Tranquillité Absences.

Ce projet représente pour la ville un coût supplémentaire d'1 million d'euro de dépenses de fonctionnement et d'investissement soit un effort conséquent mais nécessaire pour assurer la tranquillité publique et le bon vivre à Talence.

QUESTIONS / REPONSES

Question de la méthode pour doubler les effectifs

M. le Maire indique qu'il y a actuellement 8 postes de Policiers Municipaux. Ce chiffre doit passer à 18 d'ici la fin du mandat par des recrutements de nouveaux agents. Dans un contexte très concurrentiel entre communes, la ville cherche à attirer des policiers municipaux déjà formés et pleinement opérationnels.

Question de l'intérêt de faire savoir que les patrouilles n'iront que jusqu'à 1h du matin

M. le Maire répond qu'il est nécessaire de communiquer aux riverains les horaires de fonctionnement de la police municipale afin qu'ils sachent sur quels créneaux ils peuvent contacter les agents. Au-delà d'1h du matin, comme à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, le 17 doit être privilégié en cas d'urgence.

Question du lien entre l'extinction de l'éclairage public nocturne et des phénomènes de délinquance

M. le Maire répond que 75% des cambriolages sont perpétrés en journée. 22 des 28 communes de Bordeaux Métropole ont fait le choix de l'extinction de l'éclairage public nocturne, et il n'existe aucune corrélation entre l'éclairage public et le niveau de délinquance. Bordeaux a par exemple conservé l'éclairage nocturne mais n'est pas pour autant préservée des faits de délinquance la nuit.

Question de la mécanique sauvage de la rue des Anciens Combattants

M. le Maire indique que la ville mène des ateliers de prévention (garage solidaire au Dôme avec l'association Apreva) et essaie d'avoir des accords avec des stations-services pour utiliser leurs espaces vacants. M. Joyon informe que les policiers municipaux, malgré leurs passages, n'ont pu constater de flagrant délit sur site et donc agir en conséquence. Afin de bien différencier la mécanique d'urgence de la pratique illégale, la ville a mis en place un arrêté limitant le stationnement sur un même emplacement à 48h, permettant de verbaliser puis de faire enlever les véhicules contrevenants. Il est rappelé la nécessité d'appeler la police, nationale ou municipale, au moment de la constatation des faits pour assurer un flagrant délit. Depuis cette réunion, la police municipale a pu rappeler intervenir à cet endroit et poursuivra son action en ce sens.

Question de la sectorisation de la police municipale par quartier

M. le Maire indique que la police municipale a en effet été sectorisée en 2018, avec un binôme référent par secteur. Cependant, avec l'extension des horaires d'intervention jusqu'à 21H et l'augmentation du nombre de sollicitations, la pratique a montré que l'organisation la plus pertinente consistait à avoir deux binômes simultanés sur l'ensemble du territoire talençais, pour à la fois assurer les missions planifiées et les appels d'urgence. Le renforcement de la police municipale permettra d'augmenter la

capacité de réponse opérationnelle et de multiplier les temps de patrouilles afin de consolider le lien de proximité tissé avec les habitants et commerçants.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire annonce le projet de réaménagement de la rue Frederic Sévène. Il souhaite qu'il y ait de vraies pistes cyclables, et qu'un rond-point soit créé. Il indique que le conseil communal et les riverains seront consultés sur ce projet. Les travaux se dérouleront entre 2024 et 2026. Il s'agit d'un chantier très lourd qui est lié à la nécessité de sécuriser notamment le carrefour BAHIA.

M. le Maire rappelle que la concertation sur le projet de réaménagement de la route de Toulouse s'est clôturée ce jour à 15h. Il annonce aussi à l'assemblée que la Ville a fait une demande auprès de Bordeaux Métropole pour sécuriser le carrefour Clément Thomas, afin de faire ralentir les automobilistes. Il s'agit là d'un projet à échéance 2022.

M. le Maire présente les projets de pôle multimodal de la Médoquine, dont l'ouverture est prévue courant 2025, et la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), quant à elle prévue en 2027 (sur 90% du linéaire en site propre et cadencé toutes les 5 minutes en heure de pointe).

QUESTIONS / REPONSES

Question portant sur les trottoirs de la rue Bayard

M. Jestin indique que tous travaux faits sur la voirie relèvent de Bordeaux Métropole. La Ville dispose chaque année d'une rénovation d'1km de voirie, sur les 100 km (donc 200 km avec les trottoirs). Il est rappelé que des interventions d'urgence peuvent être effectués.

Question de l'utilisation des trottoirs par les trottinettes

Les trottinettes, à plus forte raison électriques, doivent se conformer au code de la route. La généralisation de ces modes de déplacement s'est accompagnée de comportements dangereux, notamment pour les piétons. En plus d'une attention de la part de la police municipale, car il faut faire respecter le code de la route, la Ville organisera à partir de 2022 des journées de prévention et de sécurité routière pour sensibiliser aux risques et aux pratiques liés à ces véhicules.

Question sur la régulation de la vitesse de circulation rue Frédéric Sévène, notamment par le passage à 30 km/h.

M. Jestin explique que cette rue est de catégorie 2, donc un axe important, et qu'il n'est donc pas possible de la faire passer sous une réglementation à 30 km/h, car cela appellerait de nombreux aménagements. Aucun aménagement lourd ne sera entériné par Bordeaux Métropole compte tenu du fait que cette rue doit être entièrement refaite dans les années à venir. M. le Maire précise qu'il a demandé la matérialisation d'un passage piéton avec un îlot à titre transitoire et propose que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal. Mme Chadebost indique que la prochaine réunion sera le 10 novembre, et qu'elle peut inviter François Jestin pour que cette question soit abordée, en détail, en conseil communal.

Question sur la nature de la voie utilisée par le futur BHNS

M. le Maire répond en indiquant que le futur BHNS 90% du tracé se fera en site propre. Il aura un cadencement toutes les 15 minutes qui passera à toutes les 5 minutes aux heures de pointe.

Question sur une éventuelle extension de la zone bleue dans le quartier Peylanne

M. Jestin explique que l'extension d'une zone de stationnement réglementé est un moyen de remettre en équilibre une situation très dégradée. Cela entraîne de fortes contraintes, qu'il faut étudier avec sérieux.

Question de la pollution des riverains liée aux livraisons du Leclerc

M. Jestin répond qu'il va faire remonter ce problème à la direction du centre commercial.

Question concernant le rajout une station V Cub dans le quartier

M. Jestin indique que la ville a déjà fait une demande à Bordeaux Métropole allant dans ce sens en 2019. Bordeaux Métropole n'installe plus aucune nouvelle station sur l'ensemble du territoire Métropolitain car le contrat de délégation de service public du transport urbain arrive à son terme, et un nouveau délégataire doit être désigné avant l'installation de nouvelles stations.

Question de l'enlèvement du panneau de signalisation du chantier de la résidence Bel Air

M. le Maire indique que le panneau de l'entreprise de chantier a été enlevé.

Question multiple sur le petit chemin d'ars

Ceci sera étudié dans le cadre de la requalification de la rue Frederic Sévène.

Question de la limitation du nombre de droits à stationner à 2 en zone réglementée

M. Jestin répond que la limitation à 2 véhicules assure un équilibre de stationnement supportable au regard du nombre de places disponibles.

III. Propreté

Gerald Jean conseiller municipal à la protection du cadre de vie, rappelle que la lutte contre les incivilités est une priorité. Il présente les différents services mis à la disposition des riverains pour contribuer à la préservation de leur cadre de vie.

La Brigade Anti-Incivilités est dédiée à temps plein à la lutte contre les incivilités. Cette unité a pour mission unique de sensibiliser et sanctionner les incivilités constatées à Talence. L'équipe traque l'ensemble des nuisances portant atteinte au cadre de vie et à l'environnement. Assermentés, ils reçoivent le soutien d'agents de surveillance de la voie publique pour patrouiller en binôme, gagner en efficacité et identifier toutes les atteintes verbalisables sur le domaine public. Le champ d'intervention de la brigade concerne :

- ▶ les gênes dues aux végétaux sur le domaine public ;
- ▶ les déchets, encombrants et dépôts sauvages, avec la possibilité de ramasser immédiatement les petits volumes grâce à un véhicule électrique ;
- ▶ la propreté aux abords des commerces alimentaires ;
- ▶ les gênes occasionnées par les conteneurs poubelles non rentrés ;
- ▶ la propreté et le respect de l'environnement dans les parcs et jardins de la ville ;
- ▶ la sensibilisation des résidences privées quant à leurs obligations d'entretien.

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

- Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Peylanne qui est situé sur le secteur 9, la benne la plus proche se trouve sur la place Peylanne et que le prochain passage sera le mardi 16 novembre

- La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) ainsi que pour l'enlèvement de tag. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence (05 56 84 34 84).

QUESTIONS / REPONSES

Question du ramassage des branches en résidence

M. le Maire indique que c'est le syndic de copropriété qui prend en charge l'entretien des espaces verts collectifs. Les agents municipaux ne ramassent donc pas les branchages devant les résidences. Mais un résident peut demander un rendez-vous pour l'enlèvement d'un encombrant, et peut aussi bénéficier du service de bennes mobiles. <https://www.talence.fr/quotidien/proprete/dechetteries-encombrants-dechetteries-mobiles/>

Question sur la limitation de la prolifération des pigeons au sein des résidences

M. le Maire répond que sur ce point aussi, cela relève du syndic de copropriété. Il ajoute que la Ville a mis en œuvre des pigeonniers contraceptifs dans le cadre du budget participatif.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le maire indique que l'environnement et le développement durable sont au cœur des préoccupations de la municipalité. Face aux enjeux environnementaux, un plan Vert chez vous a été développé et sera décliné en 3 axes :

- Végétaliser : en offrant 110ha d'espaces verts publics, en végétalisant 100% des écoles et des crèches et en plantant plus d'arbres fruitiers
- Embellir : en réaménageant 7 places du quotidien et en plantant des massifs fleuris saisonniers
- Rafraîchir : en créant des micro-forêts urbaines, en implantant des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé ici : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/>

M. le Maire rappelle enfin l'ensemble des mesures prises par la commune pour lutter contre les moustiques tigre, même si c'est la métropole qui est compétente en la matière :

- Formation d'ambassadeurs pour la sensibilisation de leur entourage ;
- Sensibilisation via une large opération de communication ;
- Implantation de bornes anti-moustiques à Peixotto ;
- Distribution de pièges à larve à la Maison du Développement Durable.

Il indique pour conclure que la science fait des recherches poussées sur la stérilisation et les prédateurs, deux perspectives qui laissent espérer que des solutions soient trouvées dans les années à venir.

QUESTIONS / REPONSES

Question sur la végétalisation rue Pierre Massieux

M. le Maire répond que toutes les demandes de végétalisation sont à faire auprès du Conseil Communal. Il précise cependant que les trottoirs de la rue Pierre Massieux sont trop étroits pour accueillir des plantations. Il est nécessaire d'avoir un minimum de 1m40 pour végétaliser un trottoir.

Question des mégots retrouvés dans les jardins partagés

M. le Maire explique que les jardins partagés sont gérés par une association, et que cette question doit être abordée avec elle. Les services municipaux assurent la tonte, l'entretien revient à l'association.

Question sur l'aménagement de la rue Racine

M. le Maire indique qu'il est prévu d'y installer un banc.

Proposition d'utiliser des moutons pour entretenir le bassin d'étalement

M. le Maire rappelle que le bassin d'étalement est entretenu par Bordeaux Métropole. Il poursuit en indiquant que les moutons ne sont pas adaptés à tous les espaces, mais que cela pourrait être une perspective dans les parcs du château de Thouars et de Sourreil.

V. Divers

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

- **L'opération de réhabilitation et d'extension de la RPA Bel Air lancée en 2018.** 68 logements réhabilités, extension neuve de 32 logements, recalibrage de tous les espaces communs et création d'un nouvel espace de restauration. Une résidence "nouvelle génération" de 100 logements.
- **La rénovation de l'école Paul Lapie qui fait partie des grands chantiers du mandat.** Les maternelles ont pu être accueillies, à l'occasion de la rentrée scolaire, dans leur tout nouveaux locaux et les travaux se poursuivent pour l'élémentaire avec une fin prévue pour 2023. Cette rénovation répond à trois objectifs :
 - o Ecole totalement rénovée et restructurée, rendue accessible à tous ;
 - o Végétalisation de la cour, performance énergétique du bâtiment améliorés ;
 - o Création de nouvelles classes et d'espaces pour l'accueil périscolaire.
- **Le lancement de la réhabilitation de 3 places publiques, dont notamment la place Peylanne** (380m²) et la place 14-18 (5185m²), dès 2022.
- **L'aménagement du rond-point Crespy** (550m² > création d'un giratoire, de fosses d'arbres ou végétales et d'un parking de 5 places de stationnement) et un peu plus loin celui du carrefour Roul Libération (1530m²)
- **L'implantation de vergers dans le jardin Bel Air**
- **L'aménagement de nouveaux jeux pour enfants au jardin Bel Air** toujours mais également au jardin Michelet
- **Dans le cadre du Budget participatif, plusieurs projets ont vu le jour :**
 - o Aménagement d'un espace sportif à Bel Air 11 000€
 - o Une parenthèse de verdure pour un budget de 40 000€. Les habitants ont voté pour mettre en valeur et ouvrir à tous le bois autour de la résidence. La Ville a donc installé un jardin zen sous la forme d'une allée traversante. Des torii, portails typiquement japonais, symbolisent les entrées de la déambulation qui suit une rivière sèche entourée de végétaux. Un lieu de détente qui favorise la rencontre entre les résidents et les habitants du quartier.

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle de la ville :

- **Fermeture de la piscine depuis septembre 2021 pour une réhabilitation complète.** Projet à 20 millions d'euros. Cette rénovation correspond à un vrai besoin notamment de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, mais aussi afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers, l'établissement ayant été inauguré en 1970. Ces travaux, finalisés mi-2023, permettront également de répondre aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment ainsi qu'à la possibilité nouvelle de laver et de recycler l'eau utilisée. Elle permettra également de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. Il s'agira du seul bassin nordique de 50m dans l'ensemble du département.

- **Stade Pierre Paul Bernard** : stade qui a une vocation à une pratique tant de haut niveau que du quotidien. Cette rénovation comprend :
 - o Un agrandissement du terrain d'honneur aux normes Championnat de France Amateur
 - o Une nouvelle piste d'athlétisme qui passera de 6 à 8 couloirs
 - o Un réaménagement complet des vestiaires sous tribune
 - o La création du pôle administratif et sportif comprenant une piste d'échauffement, une salle de musculation et de restauration
 - o La création d'un nouveau dojo
 - o La réduction des consommations énergétique.
 - o La livraison complète se fera pour le Decastar 2023.

- **Maison des solidarités** : cet édifice qui va accueillir 6 associations solidaires va ouvrir cet hiver. Il s'agit d'un projet à 1,6 millions d'euros. Située au cœur du quartier de Thouars et à proximité d'équipements municipaux et associatifs (Dôme, CAJ, MDHC, Mix-Cité), la Maison des Nouvelles Solidarités sera un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale.

QUESTIONS / REPONSES

Question de la progression de l'urbanisation

M. le Maire rappelle la demande très forte de construction de logements sur l'ensemble de la métropole. Cependant le Plan Local d'Urbanisme et l'ensemble des outils développés par la Métropole et les Villes (dont, à Talence, le pacte PLUME) viennent préserver le cadre de vie des Talençais.

M. le Maire a insisté auprès de Bordeaux Métropole, pour limiter à R+1+combles la hauteur des bâtiments lors de la dernière révision du PLU concernant les zones pavillonnaires. La Ville a préservé des espaces verts boisés et notamment ceux de la résidence Génovia. La Ville est aussi soucieuse de se conformer à l'obligation légale de proposer 25% de logements sociaux.

Question sur l'installation d'antennes 5G sur la ville

M. le Maire explique qu'il ne dispose d'aucun moyen réglementaire pour s'opposer à l'implantation de ces antennes-relais. Il a l'obligation d'instruire la demande sur le volet de sa conformité réglementaire aux règles d'urbanisme. M. le Maire indique qu'il a une volonté de transparence à ce sujet c'est la raison pour laquelle les dossiers d'information mairie, consultables auprès des services, sont désormais mis en ligne sur le site internet de la Ville. Il poursuit en précisant que les décisions prises par des maires pour s'opposer à ces implantations pour d'autres raisons que celles prévues par la loi ont été retoquées par la Préfecture ou par le tribunal administratif. Des contrôles d'exposition aux ondes via des capteurs ont été mis en place à Talence (Place Espeleta) et les données sont consultables sur le site de ANFR. M. le Maire explique qu'il a également écrit au secrétaire d'Etat au numérique sur la question des moyens réglementaires des maires, ainsi qu'au président de Bordeaux Métropole pour l'organisation d'un débat à l'échelle métropolitaine, en vain.

Question sur la suppression de la ligne de bus chemin de Leysotte

M. le Maire répond que la ligne de bus chemin de Leysotte a été supprimée par Bordeaux Métropole car il n'y avait pas assez de monde sur la ligne.

Question sur des survols d'avions de chasse au-dessus de la ville

M. le Maire indique qu'il n'a aucun pouvoir d'interdiction aérien, et que les villes ne sont pas informées car cela relève des opérations militaires.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et remercie l'assemblée :

- ✓ La requalification de la route de Toulouse ;
- ✓ Les nouveaux giratoires Roul / Libération et Crespy ;
- ✓ Le projet du Grand Peixotto Margaut ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.